



CHARTRE POUR LA QUALITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La présente « Charte pour la qualité de la Formation Professionnelle » a été élaborée, avec l'ensemble des acteurs de Responsage académie.

Elle exprime sa volonté de :

- assurer au bénéficiaire, quel que soit son statut, dans un souci d'égalité des chances et de non-discrimination, une formation de qualité qui réponde à ses attentes et ses besoins,
- répondre, par l'amélioration des compétences, aux enjeux et aux mutations des secteurs de formation.

Document de référence, cette charte engage tous les formateurs de l'organisme Responsage académie dans une démarche résolue de progrès, au bénéfice de tous.

DEMARCHE AMELIORATION CONTINUE REFERENTIEL NATIONAL QUALITE QUALIOP!

L'organisme Responsage académie est inscrit dans une démarche d'amélioration Continue dans le cadre de la certification Qualiopi et de ses cycles de 3 ans. Ainsi, les sous-traitants doivent être en conformité avec le Référentiel National Qualité en vigueur.

1. Les obligations des parties prenantes

- Mise à disposition du Référentiel National Qualité en vigueur et sensibilisation par Responsage académie sur les critères présentés
- Production par les formateurs une fois par an au minimum d'un CV professionnel à jour mettant en évidence le maintien de des compétences (formations suivies et/ou échanges de pratiques et/ou communautés de pairs)
- Participation une fois par an au minimum à une rencontre avec le responsable pédagogique de l'organisme de formation afin de s'assurer du respect de la conformité au présent référentiel. A l'issue, un compte-rendu est communiqué.

2. Accessibilité

L'organisme Responsage académie est engagé pour l'accessibilité, un handicap ne devrait jamais être un obstacle à la participation à une formation. Chaque difficulté liée à un handicap doit être vue à travers le prisme de l'individu, avec son histoire unique et son avenir à construire.

Cette double conviction guide l'accueil des personnes en situation de handicap.

Prendre en compte toutes les formes de handicap : 80 % des handicaps sont invisibles. Qu'il s'agisse de problèmes d'audition, de douleurs chroniques, de fatigabilité ou de difficultés motrices, les limitations imposées par un handicap peuvent varier considérablement. Prendre en compte toutes les formes de handicap signifie être capable de répondre à la diversité des situations rencontrées.

Trouver des réponses proportionnées : la démarche de Responsage académie vise à proposer des solutions adaptées aux situations rencontrées. Chaque formateur est sensibilisé aux difficultés que peuvent imposer les handicaps durant une formation. Cette sensibilisation permet de prendre en compte les éventuelles difficultés des participants et d'y apporter des solutions (prise en compte des difficultés auditives ou visuelles, autorisation de se lever en cas de mal de dos, micro-pauses en cas de fatigabilité, etc.).

Pour les situations plus complexes, nos services sont à la disposition des directions d'établissement ou des ressources humaines pour rechercher les solutions les plus appropriées par le biais du référent handicap.

3. Qualités des pratiques

L'organisme Responsage académie attestera de la qualité de ses pratiques au regard de cinq grands domaines :

- 1/ L'organisation matérielle
- 2/ Les ressources humaines
- 3/ La mise en œuvre des actions de formation
- 4/ Les outils pédagogiques
- 5/ Le fonctionnement administratif

3.1 / L'organisation matérielle

Responsage académie veille à disposer de moyens matériels adaptés à la formation et au public :

- Locaux adéquats et suffisants (chez nos clients)
- Equipements adaptés aux domaines des formations et au nombre de stagiaires
- Ressources documentaires accessibles (voir avec les formateurs les outils nécessaires)

3.2/ Les ressources humaines

Responsage académie mobilise ses moyens, se structure et organise ses fonctions pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financières
- Direction et encadrement interne
- Relations avec les donneurs d'ordre, comptabilité
- Communication interne et externe
- Une équipe de formateurs professionnels, réactifs
- Fonctions d'accueil, de suivi et d'encadrement des stagiaires (réfèrent)
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels)

3.3/ La mise en œuvre des actions de formation

Responsage académie, acteur pédagogique :

- Est en capacité de construire des parcours individualisés ou personnalisé construit ses actions de formation sous forme de modules ;
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et s'assure des capacités acquises ;
- Veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation ;
- Etudie les causes des échecs, abandons, absences
- Produit des bilans de retour d'expérience
- Evalue la satisfaction des stagiaires et mesure l'atteinte des objectifs fixés (tout type de public) à l'issue de la formation.

3.4/ Les outils pédagogiques

Chaque formateur s'engage à fournir le livret pédagogique correspondant aux formations inscrites au catalogue de Responsage académie qu'il dispense.

Chaque formateur contribue à l'élaboration des documents pédagogiques de la mallette du formateur à partir des documents formatés par Responsage académie :

- Diaporama
- Déroulé pédagogique
- Eléments d'évaluation

Le formateur participe au groupe de travail préparatoire à la mise en place des actions de formations:

- Analyse des besoins
- Définition des objectifs et des contenus
- L'organisation de certains dispositifs et le fonctionnement du réseau des formateurs.

La prestation est adaptée par le formateur au cours de la formation aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes).

REFERENTIELS RESPONSABILITE ACADEMIE

L'organisme est en capacité de fournir, à tout moment, son Numéro de déclaration d'activité à jour (Article L6351-1 du Code du Travail) et les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.

L'organisme respecte la réglementation concernant l'action de formation :

- Existence d'un programme préétabli,
- Conventions, contractualisation, attestations de présence,
- Bilan de fin de stage

Afin d'assurer un suivi des stagiaires et une qualité de service les pièces suivantes sont émises :

- Convention et/ou bon de commande
- Feuille de présence originale
- Evaluation de stage par les stagiaires
- Programme de formation.
- Compte rendu de formation (bilan pédagogique)
- Feuille de présence copie
- Attestation individuelle de formation

Ce dossier est transmis au client et archivé au sein du logiciel de formation.

5/ Le fonctionnement administratif

Logiciel spécialisé

Responsage académie met à la disposition de chaque formateur un Extranet Dendreo.

Dendreo est un logiciel spécialisé dans la gestion de centres de formations. Cet extranet est accessible par le lien qu'enverra le responsable d'exploitation au formateur, dès la signature d'un ordre de mission.

Dans cet espace sont stockés tous les documents nécessaires au bon déroulement d'une session de formation :

- Administratifs
- Pédagogiques
- Financiers

Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées

Le traitement des aléas, difficultés et réclamations rencontrés lors de la formation se fait par écrit et par mail aux adresses suivantes :

- formation@responsage-academie.com
- mbiseau@responsage-academie.com

Toute réponse au réclamant est traitée par mail dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à réception de la demande.